



Bulletin départemental du
SNUipp-FSU 47

N° 117
 juillet-août-septembre 2021



PLURALISTE LAIQUE UNITAIRE REVENDICATIF INDEPENDANT
 REVENDICATIF LIBRE INDEPENDANT LAIQUE UNITAIRE REVENDICATIF
SINGULIERS
 REVENDICATIF INDEPENDANT EDUCATIF LIBRE PLURALISTE
 LAIQUE UNITAIRE REVENDICATIF INDEPENDANT EDUCATIF L'
 PLURALISTE LAIQUE UNITAIRE REVENDICATIF INDEPENDANT

LE PASSAGE CTC

P4

LA POSTE
 DISPENSE DE TIMBRAGE

Pour plus de solidarités Page 3

Ce qui change à la rentrée Pages 4-5

Protocole : on rit jaune Page 6

Action / grève / mobilisation
 23/09 ; 01/10 ; 05/10 Pages 10-11

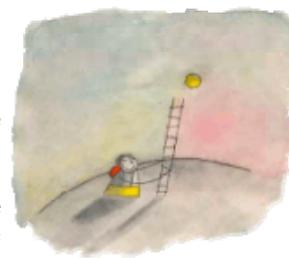
« Trucs » à savoir Page 12

Singuliers Pluriel
 Les Unitaires SNUipp 47
 169 bis av. J. Jaurès 47000 AGEN
 ☎ 05 53 68 01 92
 📞 06 81 64 77 50

Déposé le :
31/08/21



Dates des rendez-vous de carrière



Les inspections (= rendez-vous de carrière) ne se font plus à une date liée à « la tête du client »...

Avant 2017, les initié-es savaient inciter leur IEN à passer les voir avant telle ou telle date, ce qui leur permettait de pouvoir accélérer leur avancement d'échelon. Depuis 2017, les dates des inspections sont réglementées afin que toutes celles et tous ceux qui peuvent prétendre à une accélération puissent bénéficier d'un avis récent.

Pour l'année scolaire 2021-2022 :

1. Premier rendez-vous de carrière :

Les collègues concerné-es sont les PE dans la deuxième année du 6e échelon de la classe normale au 31/08 de l'année d'évaluation (2021-2022).

2. Deuxième rendez-vous de carrière :

Les collègues concerné-es sont les PE ayant une ancienneté comprise entre 18 mois et 30 mois dans le 8e échelon de la classe normale au 31/08 de l'année d'évaluation (2021-2022).

3. Troisième rendez-vous de carrière :

Les collègues concerné-es sont les PE étant dans la deuxième année du 9e échelon de la classe normale au 31/08 de l'année d'évaluation (2021-2022).

À noter :

Au début de l'année scolaire 2021-2022, quelques collègues qui n'ont pu être inspecté-es l'année précédente en raison de congé (maladie, maternité...) doivent l'être dans une séance de « rattrapage ».

Attention : la loi de « transformation de la fonction publique » d'août 2019 enlève du champ du paritarisme la question des promotions. Il n'y a donc plus de CAPD pour l'avancement.

Plus d'infos sur 47.snuipp.fr

<p>CHSCT mardi 31/08</p> <p>Un seul point à l'ordre du jour : « Dimension sanitaire rentrée 2021 »</p> <p>Compte-rendu des élu-es SNUipp-FSU à voir sur 47.snuipp.fr</p>	<p>CTSD lundi 06 /09</p> <p>L'IA-DASEN n'a aucune marge de manœuvre pour des ouvertures nécessaires. Il s'est engagé à ne pas procéder à des fermetures sèches mais à prendre sur le contingent de remplacement, qui n'est déjà pas bien fourni. À voir dans les faits.</p> <p>Le SNUipp-FSU47 défend les écoles. Toutes les écoles. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des inquiétudes ou de nouveaux besoins en fonction de l'évolution des effectifs durant l'été. Également s'il y a des manœuvres de regroupements qui se profilent. Car nous ne sommes pas assurés de recevoir des documents en amont du CTSD.</p>	<p>Remplaçants et TRS</p> <p>Rythmes et horaires différents selon les communes : le SNUipp-FSU met à votre disposition un tableur qui vous permet de tenir à jour facilement vos heures de service.</p> <p>À voir sur 47.snuipp.fr rubrique « Pratique »</p>	<p>Direction d'école, la check-list de rentrée</p> <p>La liste des (trop) nombreuses choses à faire pour préparer la rentrée. Un document conçu pour être utile aux directrices et directeurs d'école et qui montre à quel point le « choc de simplification » revendiqué par le SNUipp-FSU s'impose</p> <p>À voir sur snuipp.fr rubrique « L'école et la classe »</p>
--	--	---	--

« Audience préalable » et préavis de grève

Le 26/08 a eu lieu l'audience préalable au dépôt d'un préavis de grève par le SNUipp-FSU47.

L'occasion de porter quelques unes de nos revendications :

Carte scolaire :

Le SNUipp-FSU47 revendique des créations de postes pour permettre à l'École d'assurer ses missions en Lot-et-Garonne :

- 40 postes pour ne pas dépasser 25 élèves de moyenne par classe
- 20 postes pour les GS, CP et CE1 à 12 en REP, ex-REP et contrats-villes
- 37 postes RASED (5 psy, 14 E et 18 G) en comptant 1 RASED complet pour 1000 élèves
- 15 postes de remplaçant-es « classiques » supplémentaires
- 10 postes de remplaçant-es pour la formation continue
- 8 postes de PEMF pour accompagner la formation initiale et continue.

Gestion des personnels :

Le SNUipp-FSU47 revendique :

- le recours à la liste complémentaire pour pourvoir les postes vacants.
- la fin du recours au recrutement de contractuel-es.

Vie des écoles :

Le SNUipp-FSU47 revendique :

- la prise en compte des votes des conseils d'écoles dans les décisions de réorganisation des écoles,
- la prise en charge des élèves à besoins particuliers à hauteur des besoins et donc l'abandon des PIAL.

Devant la non satisfaction des revendications, le SNUipp-FSU47 dépose un préavis de grève du 02 septembre 2021 jusqu'au 07 juillet 2022.

Pour une politique sociale et de santé juste et démocratique

Pétition contre la loi sanitaire et les régressions sociales à venir

lesmontreursdimages.com

EUROPA CINEMAS

Les Montreurs d'Images, 12 rue Jules-Ferry, 47000 AGEN

ACCUEIL - A L'AFFICHE - EVENEMENTS - SCOLAIRES - IMPOSTATIPS - LE LIEN - L'ASSOCIATION

DEBOUT LES FEMMES !

En présence de François Ruffin

Mardi 21 septembre à 20h

Dans ce numéro :

Brèves	P 2
Édito	P 3
Ce qui change à la rentrée	P4-5
École et COVID	P 6
EPS et pratiques sportives	P 7
Évaluations	P 8
S'informer avec le SNUipp-FSU	P 9
Actions Solidarité	P 10-11
Trucs à savoir	P 12
En encart :	
Bulletin d'adhésion	

SNUipp-FSU 47, syndicat de toute la profession



- Plus de 52 % des votes exprimés aux élections professionnelles de décembre 2018
- 4 élu-es sur 7 en commission paritaire
- 5 élu-es sur 10 en comité technique

Singuliers Pluriel

Bulletin trimestriel édité et imprimé par :

Les Unitaires SNUipp 47

169 bis av J. Jaurès 47000 AGEN

05 53 68 01 92

09 65 17 27 48

06 81 64 77 50

Courriel : snu47@snuipp.fr

Site : <https://47.snuipp.fr/>

Prix du Numéro : 1,52 €

Directrice de la Publication :

Sandrine Tastayre

CPPAP n° 0325 S 07212

ISSN n° 1243-7484



Se syndiquer au SNUipp-FSU revient à 5€ par mois en moyenne.

Paiement échelonné jusqu'à dix mensualités selon votre choix.

Crédit d'impôt de 66% du montant de la cotisation syndicale

Actives, actifs et retraité-es, le SNUipp-FSU vous représente et vous défend.

Pour plus de solidarités

Pas de Passe ? Pas de sorties, pas de vie sociale. Nos piliers républicains, Liberté, Égalité, Fraternité sont mis à mal, là où au contraire, face à la pandémie, il faudrait convaincre, fédérer, protéger, déployer des politiques publiques ambitieuses et agir pour plus de solidarités.

Pourtant, le gouvernement avait assuré il y a peu que le passe sanitaire ne s'imposerait pas dans la vie du quotidien.

Pour la CNIL, se pose un problème éthique. « *Il faut éviter toute banalisation de ce type de mesure ... La mise en place d'un contrôle sanitaire à l'entrée de certains lieux ou moyens de transport questionne la frontière entre ce qui relève de la responsabilité individuelle et ce qui relève du contrôle social. En principe, il ne doit pas y avoir de contrôle de l'état de santé à l'entrée de lieux de vie collective* »

Mais c'est une société du contrôle permanent que Macron entend imposer, forçant nombre de professions à faire la police sous menace d'amendes. Ce contrôle généralisé, profondément discriminant, est socialement insupportable. La division de la population ainsi engendrée aggrave les tensions.

"En même temps", les 1000 personnes les plus riches du monde ont retrouvé leur niveau de richesse d'avant la pandémie en seulement 9 mois. En France, le nombre de milliardaires est passé de 95 à 109 pendant la pandémie. S'il avait suivi le même rythme que les plus grandes fortunes, le SMIC aurait augmenté de 30%⁽¹⁾.

"En même temps" les 500 premières fortunes françaises ont empoché 300 milliards de plus en 2020, ce qui leur fait détenir 47% du PIB, contre 6% il y a 25 ans⁽²⁾. L'écart entre les plus riches et les plus pauvres continue de se creuser de façon indécente, ce qui a des conséquences importantes pour l'harmonie de nos sociétés.

"En même temps", Pfizer, Johnson & Johnson et AstraZeneca ont versé 26 milliards de dollars à leurs actionnaires durant les 12 derniers mois⁽¹⁾. La richesse totale des nouveaux milliardaires suffirait à elle seule à vacciner l'ensemble de la population dans les pays à faible revenu. À quand la levée des brevets ?

"En même temps", le Conseil constitutionnel a validé la possibilité de suspendre et de licencier des salarié-es en défaut de passe sanitaire. Ce choix du

gouvernement d'utiliser la contrainte économique est une nouvelle offensive contre les salarié-es. Le chantage à l'emploi sert aussi de politique de santé.

"En même temps", la politique de casse sociale reste d'actualité. Nos retraites et notre protection sociale, nos services publics, les indemnités des chômeuses et chômeurs... sont toujours des cibles.

Depuis le début de l'été, des manifestations se rassemblent partout dans l'Hexagone pour protester contre l'extension du passe sanitaire. Du jamais vu qui provoque le déploiement de l'arsenal habituel de la propagande gouvernementale : les manifestant-es seraient des "antisémites", au service "des extrêmes", des « égoïstes » qui revendiquent le droit de mettre la vie des autres en danger au motif de leur liberté individuelle et ainsi de suite. On retrouve quasi mot pour mot le même traitement médiatique, le même détournement de vocabulaire déployé contre les gilets jaunes ou autres mouvements sociaux depuis l'élection de Macron.

Pour le SNUipp-FSU et la FSU, le gouvernement répète les mêmes stratégies, fondées sur son mépris envers nous toutes et tous. User de coercition et de pression sans développer tous les outils d'une politique de prévention et de protection est inefficace, engendre l'inverse de l'objectif recherché, provoque incompréhension, mécontentement, défiance et tensions.

De plus, profiter de la situation pour mener à bien des réformes régressives, anti sociales et faire payer la crise aux travailleurs-euses n'est pas acceptable. La crise a au contraire montré le besoin de protections collectives et le manque d'investissements dans les services publics, à commencer par l'hôpital et le système de santé.

C'est à cela qu'il faut travailler pour sortir enfin de cette crise et c'est pourquoi, avec la FSU, nous appelons à se mobiliser pour défendre les droits sociaux et les libertés, pour plus de solidarités.

⁽¹⁾ oxfamfrance.org

⁽²⁾ *Challenges*, juillet 2021

*Le secrétariat du SNUipp-FSU47 :
Guillaume Arruat, Mathieu Couderc,
Jacinthe Fischer, Philippe Guillem, Audrey Paillé, Christophe Portier, Sylvie Salmoiraghi,
Jean Claude Soret, Sandrine Tastayre.*

<p>EPS</p>	<p>Alors que les programmes restent inchangés, le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports s'engage à ce que tous les élèves bénéficient de « 30 min d'activités physiques quotidiennes ». Le flou est entretenu sur la place de ces 30 minutes : temps scolaire, hors temps scolaire, récréation... Une circulaire publiée le 1^{er} juillet fait des propositions sur l'EPS et la pratique des activités physiques mais ne donne pas plus d'éléments sur la mise en œuvre de l'aisance aquatique pour les maternelles et le Savoir Rouler A Vélo (SRAV) pour les élémentaires.</p> <p><i>Le SNUipp-FSU déplore cette communication qui ne remplacera en rien la formation initiale et continue que nécessite l'enseignement de l'EPS et ne règlera pas les problèmes d'accès aux infrastructures sportives.</i></p>
<p>Prime d'attractivité</p>	<p>Une prime d'attractivité est instaurée en mai 2021 pour les agents PE, Psy-EN, titulaires ou contractuels, pour les échelons 1 à 7 du grade de classe normale. Elle est dégressive suivant l'échelon. Elle est versée mensuellement sous le titre "prime Grenelle". Son montant brut est de 116,67 € pour l'échelon 2 et diminue jusqu'à 41,67 € pour l'échelon 7 de la classe normale. Cette prime ne concerne que 31% des enseignant-es. Elle sera revalorisée au 1er janvier 2022 suite au groupe de travail du "Grenelle".</p> <p><i>Le compte n'y est pas. Le ministère continue de creuser d'un côté le fossé avec l'entrée dans le métier et de lisser un peu plus les carrières de l'autre. Sans aucune revalorisation de la valeur du point d'indice, cette faible progression salariale en début de carrière sera "grignotée" au fil du temps.</i></p>
<p>Direction</p>	<p>Alors que les directrices et directeurs d'école continuent d'être fortement sollicité-es, avec une charge de travail qui n'a cessé de croître pendant la crise, le ministre et le Parlement souhaitent leur confier plus de responsabilités via une « <i>autorité fonctionnelle</i> ».</p> <p>C'est aux antipodes des besoins qu'ils et elles ont exprimé pour leur permettre d'exercer leur fonction.</p> <p>Les décharges de direction augmentent pour seulement 30% des écoles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ecoles 1 classe : passe de 4j /an à 6j /an • Ecoles 2-3 classes : passe de 10j /an à 12j /an • Ecoles 9 classes élém + prim : passe de 1/3 /semaine à 1/2 /semaine • Ecoles 13 classes élém + prim : passe de 1/2 /semaine à 3/4 /semaine <p>L'indemnité exceptionnelle de 450€ allouée à la rentrée 2020 est pérennisée. Elle sera versée mensuellement soit 37,50 € bruts / mois.</p> <p>Le calendrier annuel des tâches de direction, avec identification de périodes blanches, promis en 2020 doit, cette fois, être diffusé aux écoles.</p> <p>La durée des contrats des volontaires en service civique, orientés vers l'aide administrative par le ministère, passe de 9 mois à 10 mois.</p> <p><i>Ces premières mesures sont insuffisantes. Et pour l'avenir, le chantier du "Grenelle" met en avant l'autorité fonctionnelle, petit détour vers l'autorité hiérarchique, en voulant instaurer un emploi spécifique dans les écoles totalement déchargées.</i></p> <div data-bbox="938 958 1497 1496" style="text-align: right;"> <p><i>Dans l'Éducation nationale, nous sommes prêts depuis longtemps à travailler... en mode dégradé !</i></p>  </div>
<p>Maternelle</p>	<p>Une nouvelle version du programme maternelle entre en vigueur. Elle propose des aménagements du programme 2015 dont l'architecture et les grands principes sont préservés. Seuls le préambule et les domaines du langage et du nombre ont été amendés. De nouveaux paragraphes apparaissent : vocabulaire, syntaxe, résolution de problèmes. Les attendus de fin de cycle sont plus nombreux, mais la plupart n'obligent pas à ré-orienter les enseignements programmés. La version disponible sur eduscol fait apparaître toutes les modifications par rapport au texte de 2015.</p> <p><i>Le SNUipp-FSU a pesé pour que le programme 2021 conserve les orientations de 2015. Principe d'éducabilité de toutes et tous, évaluation positive, prise en compte des différences de rythme et développement, progressivité au sein du cycle, part limitée de la phonologie, place du jeu, de la littérature jeunesse, de l'écriture inventée... sont préservés. Des anticipations de certains attendus du cycle 2 (notamment en phonologie) restent cependant problématiques.</i></p>

Education prioritaire	<p>Le bilan de la carte de l'éducation prioritaire n'a pas été effectué par le MEN en 2019 comme cela aurait dû être fait. Par contre les Contrats Locaux d'Accompagnement seront mis en place à la rentrée 2021 dans trois académies pilotes.</p> <p><i>L'éducation prioritaire a besoin d'une politique durable et fiable : le SNUipp-FSU ne se satisfera pas d'un saupoudrage de moyens attribués aux écoles de façon opaque. De plus, la contractualisation des écoles initiée par l'apparition des CLA n'est pas en cohérence avec la réussite de toutes et tous.</i></p> <p><i>Il y a une nécessité de partir des besoins pour une véritable relance de l'EP fondée sur des critères économiques et sociaux transparents, concertés et incluant les écoles orphelines.</i></p>	<p>RENTREE = RIEN DE NEUF</p> 
Avancement	<p><u>Hors classe</u> : le ratio de personnels pouvant accéder à la hors classe évolue à la rentrée 2021 et passe de 17% à 18% des enseignants arrivés au moins à la 2^{ème} année du 9^{ème} échelon.</p> <p><u>Classe exceptionnelle</u> : un décret autorise de façon temporaire (2021, 2022 et 2023) l'accès à la classe exceptionnelle des enseignants du 1^{er} degré et psyEN au 6^{ème} et 7^{ème} échelons de la hors classe au titre du 2nd vivier.</p> <p><i>Cette augmentation du nombre de promotions à la hors classe et la modification du vivier de la classe exceptionnelle sont des mesures indispensables mais qui ne règlent pas le nécessaire accès de tous les PE à l'indice terminal du corps en fin de carrière.</i></p>	
AESH	<p>Tous les AESH sont intégrés à un PIAL dont la généralisation est effective dans l'ensemble des départements.</p> <p>À compter du 01/09/2021, les AESH bénéficient d'une nouvelle grille indiciaire comprenant 11 niveaux, de l'indice 335 à l'indice 435. La progression devient automatique tous les 3 ans.</p> <p><i>Ces premières avancées restent en-deçà des exigences comme la création d'un corps spécifique, le basculement des contrats gérés par les EPLE vers les DSDEN sur le budget de l'Etat, le versement de l'indemnité REP/REP+ et surtout une revalorisation au niveau d'une grille de fonctionnaire de catégorie B.</i></p>	
Formateurs	<p>Le ministère a procédé à la modification du CAFIPEMF, certification pour accéder aux fonctions de conseiller pédagogique ou professeur des écoles maîtres formateurs.</p> <p><i>Cette modification, réduisant à une année la préparation du CAFIPEMF, se traduit par un resserrement des épreuves sur les mathématiques et le français, un abandon du mémoire qui manifeste une mise à distance du rapport à la recherche, la primauté donnée à une individualisation de la mission d'accompagnement et une spécialisation différée à trois ans après l'obtention de la certification.</i></p>	
Congé paternité	<p>Pour toutes les naissances prévues ou effectives à compter du 1er juillet 2021, il est porté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 25 jours calendaires pour une naissance unique • 32 jours calendaires pour une naissance multiple <p>Ce congé se décompose de deux parties:</p> <ul style="list-style-type: none"> • 4 jours calendaires consécutifs et incompressibles de ce congé font immédiatement suite au congé de naissance ; • 21 jours calendaires, portée à 28 jours calendaires en cas de naissances multiples, cette deuxième partie de congé pourra être prise en deux parties dont les durées ne pourront être inférieures à 5 jours. 	
Capital décès	<p>Les ayants droits d'un fonctionnaire titulaire ou contractuel décédé en activité perçoivent une prestation sous conditions, appelée capital décès.</p> <p>Le montant de ce capital est déterminé par la rémunération de l'agent avant son décès.</p> <p>Les ascendants ou descendants ne doivent pas être assujettis à l'impôt sur le revenu. Ils doivent en faire la demande à l'administration employeur du fonctionnaire décédé dans les deux ans suivant le décès.</p> <p>Si la personne décédée en 2021 est fonctionnaire titulaire, le montant correspond à la rémunération brute annuelle de l'année précédente, indemnités accessoires comprises. Si le fonctionnaire est contractuel, le montant correspond au gain des douze derniers mois précédant le décès.</p>	

Ecole et COVID : encore une rentrée pas comme les autres

Notre ministre détenteur de l'alpha et l'oméga de l'éducation nationale ne bronche pas devant le variant delta.

En un an et demi de COVID, de décisions et protocoles diffusés par voie de presse avant la sortie d'une seule circulaire officielle, d'une trentaine de mises à jour de la FAQ⁽¹⁾, à aucun moment un retour d'expériences n'a été proposé aux équipes qui ont dû les mettre en place ces mesures.

Si la diffusion du protocole sanitaire de la rentrée s'est faite durant la dernière semaine de juillet, l'information annonçant qu'elle se ferait au niveau 2 nous est arrivée, pour « varier » les plaisirs, par le canal du JDD le 21 août⁽²⁾.

C'est dans ces lignes que l'on apprend que notre ministre aime à comparer avec la rentrée de l'année dernière. Pour en tirer des leçons ? Non. Pour en tirer profit et justifier ses choix politiques ? Possible...

Monsieur le ministre, nos constats diffèrent. L'école est un lieu de circulation du virus comme les autres.

Tout au long de l'année, nous avons livré notre analyse de la situation sanitaire dans les écoles à partir des données communiquées de façon inédite par le ministère et les académies. Ces données, dont la transparence et la publication ont été rendues nécessaires par la circulation active du virus, n'ont rendu compte que partiellement de la situation, à en juger par les écarts importants avec d'autres données, celles de Santé publique France notamment.

Plusieurs fois interrogé sur la fiabilité des chiffres publiés, le ministère a toujours prétendu être dans le juste, sans pour autant adapter les mesures sanitaires dans les écoles quand la situation le justifiait. Au regard des remontées alarmantes au printemps 2021 comme nous le demandons depuis bien longtemps, des mesures plus fortes sont enfin mises en œuvre : fermeture de la classe dès le premier cas de COVID ou en cas de non remplacement d'une enseignante ou d'un enseignant absent, pour éviter le brassage d'élèves.

52275 fermetures de classes (1er et 2nd degrés).

Ce nombre de fermetures reflète l'impact de la crise sanitaire sur la continuité du service d'enseignement dans les écoles et établissements scolaires.

Un chiffre qui sous-estime la situa-

tion réelle puisque les fermetures de classes en raison de l'impossibilité de remplacer une ou un enseignant absent ne sont pas intégrées dans les chiffres officiels.

Une rentrée sous le signe du variant delta.

Il ne vous a pas échappé que le variant delta contrairement à l'alpha est plus contagieux et les porteurs du virus peuvent contracter des formes graves. La nouveauté principale est sa diffusion exponentielle chez les enfants cet été.

Avant de vous présenter les différentes études qui montrent ce que change le nouveau variant au niveau des enfants, nous souhaitons rappeler deux notions importantes.

Taux d'incidence et taux de reproduction.

Le taux d'incidence correspond au nombre de personnes testées positives (RT-PCR et test antigénique) pour la première fois depuis plus de 60 jours rapporté à la taille de la population. Il est exprimé pour 100 000 habitants et permet de comparer des zones géographiques entre elles.

Le taux de reproduction (R) lui désigne le nombre moyen de personnes contaminées par le porteur du virus. Ainsi, si une personne infectée contamine en moyenne 3 autres personnes alors le R=3. Il est important puisque s'il est inférieur à 1 l'épidémie régresse et au contraire, s'il est supérieur à 1 l'épidémie progresse.

Cela peut paraître contre intuitif mais il est possible que le taux de reproduction R soit inférieur à 1 et que le taux d'incidence reste très élevé.

Par exemple, si dans une région où l'on a pratiqué 4 000 tests, 1 000 malades contaminent 1 000 autres personnes, le taux d'incidence sera très élevé mais le taux de reproduction R ne sera que de 1.

De la même manière, si dans une région où on a pratiqué 4 000 tests, 50 malades infectent 200 personnes, le taux d'incidence sera beaucoup plus bas, mais le R effectif sera de 4⁽³⁾.

Le variant delta et les enfants.

Santé publique France relève que « chez les jeunes enfants, les taux d'incidence sont en augmentation dans toutes les classes d'âge : 65 [cas] pour 100.000 habitants chez les 0-2 ans (soit +17 %), 95 chez les 3-5 ans (+15 %) et 200 chez les 6-10 ans (+14 %) ».

Ainsi, chez les enfants de 0 à 9 ans, les contaminations ont été multipliées par 10 en quelques semaines, passant de 856 cas recensés entre le 21 et le 27 juin à 8.516 nouveaux cas enregistrés entre le 2 et le 8 août, selon les données collectées par CovidTracker⁽⁴⁾.

Dans sa note d'alerte actualisée au 25 août, le Conseil scientifique affirme que « l'émergence du variant delta à transmissibilité augmentée fait redouter une épidémie pédiatrique à la rentrée dans un contexte de non-vaccination chez les moins de 12 ans, et un taux de couverture vaccinale de 50% chez les 12-17 ans. [...]

Récemment, des cas de formes sévères chez des enfants de moins de 6 ans justifiant un séjour en soins critiques ont été décrites en Nouvelle-Aquitaine, en Guadeloupe et en Martinique, mais sans augmentation significative au niveau national. Ceci justifie une surveillance épidémiologique particulière car l'impact de tels cas sévères pédiatriques, s'il était confirmé, pourrait être important d'un point de vue sociétal (plus que l'impact sur le système hospitalier lui-même)⁽⁵⁾. »

Bien avant la crise sanitaire, nous demandons le recrutement massif de nouveaux enseignants afin de baisser le nombre d'enfants par classe. Depuis le début de la crise, face au constat de la diffusion du virus par aérosol nous demandons l'investissement de l'État en capteurs de CO2 et purificateurs d'air car, selon le principe d'égalité applicable à l'ensemble des territoires, cela ne doit pas revenir à la seule charge des collectivités. Si le dialogue social (dont le ministre fait la promotion) avait eu lieu alors cette année et demie aurait pu nous permettre d'avoir une rentrée 2021 moins difficile.

Monsieur le ministre, notre constat diffère une nouvelle fois et il est à craindre que la rentrée soit très compliquée surtout dans le cas de fermetures itératives de classes dès le premier cas positif.

Guillaume Arruat

⁽¹⁾ <https://www.snuipp.fr>

⁽²⁾ <https://www.lejdd.fr>

⁽³⁾ <https://www.data.gouv.fr>

⁽⁴⁾ <https://1001infos.fr>

⁽⁵⁾ <https://solidarites-sante.gouv.fr>

EPS et pratiques sportives : un nouveau pas vers l'externalisation de l'EPS

Le ministère a produit une circulaire (parue au BO le 1^{er} juillet 2021) sur les pratiques sportives à l'école et sur les différents temps de l'enfant. Ce texte est déconnecté de la réalité des écoles, sert la communication ministérielle.

La confusion entre sport et EPS est alimentée directement par le ministre qui met en avant des objectifs chiffrés à atteindre pour 2024 mais sans aucun moyen supplémentaire et sans rechercher la cohérence avec les programmes nationaux ou avec les textes existants.

Dans le contexte des JO de 2024, le ministre définit huit priorités dont 5 qui concernent le 1er degré :

- **Priorité 1.** Renforcement de savoirs fondamentaux par la pratique sportive
- **Priorité 2.** Promotion, développement et augmentation du temps d'activité physique des jeunes
- **Priorité 5.** Développement de l'EPS et de la pratique sportive pour les jeunes en situation de handicap
- **Priorité 6.** Renfort des alliances éducatives dans les territoires prioritaires
- **Priorité 8.** Attention particulière à l'accessibilité des équipements sportifs

Depuis des décennies, le SNUipp-FSU revendique de véritables moyens pour la pratique de l'EPS : matériel sportif, salles de sports avec des accès facilités aux écoles, piscines ... mais également une formation solide. La réalité est tout autre et bon nombre d'équipes ne peuvent bénéficier d'équipement et de matériel et doivent souvent « bricoler » pour pouvoir assurer les heures d'EPS inscrites dans les programmes.

Rôle des personnels d'inspection et des personnels jeunesse et sports

« Les corps d'inspection apporteront un soutien actif aux directeurs d'école, aux chefs d'établissement et aux enseignants pour les aider à intégrer pleinement ces nouveautés dans leurs projets d'école ou d'établissement et dans leurs pratiques d'enseignement. Ils seront appuyés par les personnels jeunesse et sports affectés en établissement sous tutelle du ministère chargé des sports et en services déconcentrés, notamment par les conseillers techniques sportifs (CTS) placés auprès des fédérations sportives et au contact du mouvement sportif territorial et des collectivités. »

Alors que les personnels qualifiés pour assurer la formation et l'accompagnement des enseignant·es dans la pratique de l'EPS sont les CPC ou CPD EPS, aucun poste supplémentaire n'est prévu. Dans beaucoup de départements, les postes de CPC EPS ont été supprimés pour les remplacer par des postes de CPC généralistes. Par ailleurs, le nouveau CAFIPEMF ne permet plus de passer la spécialisation au moment de l'inscription à la certification mais repousse cette possibilité à 3 ans après l'obtention du CAFIPEMF. De plus, dans ce cadre, les moyens donnés à l'USEP, association partenaire de l'école, doivent pouvoir être renforcés.



Rôle des personnels de direction et directeurs d'école

« Les personnels de direction jouent un rôle fondamental afin de mobiliser l'ensemble de la communauté éducative autour de ces enjeux. Ils sont en particulier en charge de la formalisation et de la mise en œuvre des partenariats. Ils veilleront à intégrer ces enjeux dans leur projet d'école et d'établissement, dès que possible, et au plus tard dans le cadre de leur renouvellement. »

Une fois de plus on reporte sur le directeur ou la directrice, la mise en place de conventions entre associations et écoles va encore très certainement alourdir la charge de travail du directeur ou de la directrice sans qu'aucun moyen ne soit donné notamment aux directions peu déchargées.

Pour le SNUipp-FSU, cette circulaire qui paraît en toute fin d'année scolaire constitue un nouveau pas vers une volonté d'externalisation de l'EPS. La fusion des deux ministères, Education Nationale et Jeunesse et Sports prend ici toute son explication. Le « Bouger 30 min par jour » est favorisé en plus des heures d'enseignement d'EPS alors que les horaires des programmes restent inchangés.

Alors qu'il est nécessaire de privilégier l'enseignement de l'EPS en développant la formation initiale et continue, de développer les équipements sportifs au sein ou à proximité des écoles, de redynamiser les équipes

départementales EPS pour permettre de mieux faire vivre l'EPS au sein des écoles, le ministère fait le choix d'instaurer le « Bouger 30 minutes par jour ».

Dans toutes les communications ministérielles sur l'EPS, le sport scolaire, les 30 minutes d'activités quotidiennes ou Génération 2024, le rôle des conseillers pédagogiques en EPS est cité, voire mis en avant. Pour autant des postes supplémentaires n'ont pas été créés et bien souvent les CPC EPS existants sont accaparés par des missions administratives et ne peuvent mettre en œuvre la formation nécessaire auprès des enseignant·es.

C'est pourquoi, il faut rendre à nouveau obligatoire un CPC EPS par circonscription, avec au moins 50% de leur temps consacré à l'EPS.

Cette circulaire met en avant des objectifs chiffrés avec une « cible » à atteindre pour 2024 ⁽¹⁾ mais sans aucun moyen supplémentaire et sans rechercher la cohérence avec les programmes nationaux ou avec les textes existants.

⁽¹⁾ Exemples :

- Cible (AAO) : le nombre d'attestations d'aisance aquatique* doit passer de 37800 en 2020 à 90000 en 2022.
- Cible (SRAV) : Nombre d'attestations Savoir rouler à vélo délivrées en 2021 : 97 000 et en 2022 : 200 000.

Quand l'ego d'un ministre pèse des tonnes de livrets

Et c'est reparti pour une rentrée pleine d'incertitudes ! Il va falloir convaincre les parents de remettre leur gamin à l'école, expliquer de nouvelles règles sanitaires que nous découvrirons sans doute en même temps qu'eux, rassurer nos élèves, mettre en place une vie de classe dans la « bienveillance » mais dans « la distanciation sociale », et là, au moment où tout sera en place pour entrer dans les apprentissages, BAM, MIAM, DUAL, PAF, VROUM : la saison des évaluations nationales. Ne cherchez pas à comprendre, c'est la dictée de syllabes des CE1 ! Il faut donner du sens aux apprentissages !

Nous allons chercher la ligne du carré blanc, puis la case de l'étoile noire, le kif total. Pour faire du lien avec l'EMC, nous expliquerons que le ministre de toutes les écoles oblige toutes les maîtresses et tous les maîtres de CP et de CE1 à utiliser ce livret. Nous évoquerons le principe de résistance avec les phrases codées : La moto suit le vélo, je répète, la moto suit le vélo. Nous constaterons que cette année encore, ils ont oublié de grader les lignes des bandes numériques.

Puis, après plus d'une semaine à ruminer ces absurdités, viendra enfin le merveilleux moment de rentrer les résultats sur un logiciel, qui parfois fonctionne, et qui déshumanise à chaque clic le travail de nos élèves.

Cette nouvelle saison aura son lot de nouveautés, avec notamment une nouvelle présentation des résultats aux parents sous forme, tenez-vous bien vous allez être décoiffés, sous forme... d'un radar ! À quoi ça ressemble ? On ne sait pas, le suspens est à son comble.

Mais rassurons-nous, ces évaluations étant en ligne dans leur totalité sur le site eduscol, tout parent inquiet peut aller y récupérer le cahier de l'élève et le guide de l'enseignant pour faire bachoter son enfant.

Mais à quoi elles servent ces évaluations ?

À faire croire à un ministre qu'il a mis au pas toute une profession en exerçant une contrainte très forte sur le travail des enseignantes et des enseignants.

À donner à ce même ministre des occasions de communiquer de façon mensongère.

Suite à la parution des résultats des dernières évaluations de milieu de CP, Blanquer affirmait que les résultats prouvent que tous ces efforts ont porté leurs fruits dans la lutte pour résorber les écarts de performance des élèves suite au confinement. C'est bien loin de ce que nous constatons dans nos classes ! Ces évaluations montrent que la politique éducative actuelle creuse les écarts entre les élèves d'Éducation Prioritaire et les autres. Mais ça, nous ne le lirons jamais dans la



communication du ministère.

Encore une fois, pris par son obsession de faire la démonstration de l'efficacité de ses choix, le ministre s'affranchit de la réalité.

Et il annonce dans la foulée que la dynamique permise par les évaluations doit s'accroître, par « les modifications requises des pratiques » et la définition « d'objectifs pédagogiques concrets ».

Ces évaluations standardisées ont donc bien comme finalité d'obliger tou·tes les enseignant·es à se focaliser sur des « fondamentaux » en imposant des « protocoles » et de les dessaisir de leur métier.

Alors que faire face à ces piles de livrets ?

Les utiliser en aidant les élèves à ne pas se heurter à un mur d'incompréhensions et de difficultés ?

Les faire remplir puis s'asseoir dessus ?

Les oublier au fond d'un carton ?

Nous invitons les conseils des maîtres à débattre et à se positionner collectivement face à ces évaluations standardisées.

La liberté pédagogique est inscrite dans la loi, et les enseignant·es ne sont en aucun cas de simples exécutant·es.

Le SNUipp-FSU apportera tout son soutien aux équipes et aux collègues qui subiraient des pressions.

Mylène Denizot



Camarades retraité·es,

Après cette dernière année plus que particulière à cause de la situation sanitaire et des décisions politiques, certain·es de nos collègues vont démarrer en ce mois de septembre une nouvelle phase de leur vie.

Le SNUipp-FSU47 leur souhaite une bonne retraite et leur rappelle que la lutte collective pour les droits des personnes continue au travers de la FGR (Fédération Générale

des Retraité·es de la Fonction Publique) qui est très active dans le cadre du Groupe des 9.

D'autre part l'analyse de l'actualité et l'aide matérielle au pliage des bulletins syndicaux par les militant·es restent appréciées au sein du SNUipp-FSU47. Elles sont même indispensables à la vie de notre section départementale.

N'hésite pas à nous contacter.

Singuliers-Pluriel est la seule publication départementale d'information syndicale qui parvient régulièrement dans les écoles... et chez les syndiqué·es bien sûr !

Les journaux syndicaux nationaux et départementaux permettent de s'informer à tête reposée sur des opérations de gestion administrative, des changements ou des débats concernant l'école et ses personnels.

Chaque numéro de **Singuliers-Pluriel** est envoyé individuellement aux syndiqué·es et collectivement dans chaque école (1 exemplaire).



Le SNUipp-FSU 47

- propose des réunions de secteurs régulières.
- communique une fois par semaine (environ) par message électronique. Sans oublier la web-lettre du dimanche !

Nous sommes conscients que les écoles n'ont pas les moyens d'imprimer tous les messages, ni les collègues le temps de tous les lire à l'école, donc ces messages sont aussi envoyés chez toutes les collègues qui s'inscrivent sur la liste de diffusion du SNUipp-FSU 47 à partir de notre site ou par courriel.



Le SNUipp-FSU 47 est aussi sur Facebook : [Fil d'actu](#) et [Débuts de carrière](#)



<https://47.snuipp.fr/> : le site de référence pour la profession

Dans le courant de l'année, nous publions et mettons en ligne les informations relatives aux promotions, aux changements de postes ou aux changements de département. Si vous ne voulez pas que votre nom apparaisse, vous devez nous le faire savoir dès maintenant.

Permanences du SNUipp-FSU 47
169 bis avenue Jean Jaurès AGEN
06 81 64 77 50 / 05 53 68 01 92

Lundi	Philippe Guillem	
Mardi	Sylvie Salmoiraghi, Guillaume Arruat	
Mercredi	Sur rendez-vous	
Jeudi	Guillaume Arruat Mathieu Couderc Philippe Guillem Jacinthe Fischer Audrey Paillé	Sylvie Salmoiraghi Jean Claude Soret Sandrine Tastayre Christophe Portier + Permanence à l'INSPE
Vendredi	Sandrine Tastayre	

Réunions d'Information Syndicale (RIS)

(trois demi-journées par an, de droit, sur le temps de travail, ouvertes à toutes, syndiqué·es ou non)

Assister aux RIS permet de s'informer sur l'actualité de l'éducation nationale, de connaître d'autres situations d'écoles ou de collègues, de croiser des informations, de partager des pratiques d'école. Ces réunions font partie du droit des personnels et ont été obtenues par des luttes.

Suite à nos interventions, nous avons obtenu la possibilité de participer à 3 réunions d'information syndicale de 3 heures dont 1 sur temps de classe.

RIS de rentrée

AGEN	je. 16/09 - 17h00 - local du SNUipp-FSU
ESCASSEFORT	je. 07/10 - 17h15 - école primaire
VIANNE	lu. 27 /09 - 17h15 - école élémentaire

D'autres RIS sont en cours d'organisation pour la période. Dates et lieux seront communiquées ultérieurement.

Stages syndicaux de formation

Ils sont de droit dans la limite de 12 jours par an et par personne. Ils sont ouverts à toutes.

Vous démarrez dans le métier et cherchez des documents pour votre classe, des infos sur votre carrière, connaître les dernières actualités ? Rendez-vous sur le site Néo (<http://neo.snuipp.fr/>) !

Vous y trouverez des ressources pour votre classe pour bien démarrer l'année, ainsi qu'une mine de renseignements sur le métier, la carrière et l'école en général.



Pour ne rien manquer de l'actualité, inscrivez-vous vite à notre lettre de diffusion destinée aux débuts de carrière, en nous contactant (snuipp47@snuipp.fr).

Se syndiquer c'est aussi permettre la défense des personnels et des écoles. Sans syndiqué·es, pas de syndicat !



Pour vous guider au mieux lors de vos premiers pas dans le métier, le SNUipp-FSU vous offre également des outils spécifiques : clé USB, agenda, publications contenant chacun des informations utiles pour votre quotidien en classe.

N'hésitez pas à venir à notre rencontre et nous les demander lors des journées d'accueil et des permanences tenues dans votre INSPE.



Pour un plan d'urgence dans l'éducation, pour les postes, les salaires, l'amélioration des conditions de travail



Appel à se mobiliser dès la rentrée, à se mettre en grève le 23 septembre et à préparer la mobilisation interprofessionnelle

L'École a été soumise à rude épreuve et les personnels ont terminé l'année dans un état de fatigue rarement atteint.

La rentrée 2021 est de nouveau marquée par le manque d'anticipation et la confusion de la politique suivie face à la poursuite de la crise sanitaire. Par ailleurs, alors que cette rentrée aurait nécessité la mise en place d'un plan d'urgence et la création massive de postes pour l'éducation dans un contexte qui a rendu plus compliquée la progression des apprentissages, le ministère poursuit une politique qui va à rebours des besoins du service public :

- refus de créer un collectif budgétaire pour la création de postes d'enseignant.es, de CPE, AED, AESH, de PsyEN, de RASED, de personnels administratifs, techniques, santé et sociaux dans les écoles, les établissements et les services pour répondre aux besoins et annuler les suppressions de postes notamment dans le 2d degré où le déploiement d'heures supplémentaires est une réponse inadaptée

- publication de la circulaire de rentrée sans qu'aucune concertation préalable n'ait été organisée. Son contenu relève davantage de la promotion de la politique ministérielle.

Encore une fois, le ministre est dans le déni de réalité en refusant de prendre les mesures nécessaires. Cette absence d'anticipation et de prise de décisions est irresponsable au regard des enjeux de gestion et de sortie de crise.

Les annonces du Grenelle ont confirmé qu'il n'y aurait pas de loi de programmation pluriannuelle. Un renoncement de plus qui ne répond pas aux attentes salariales des personnels

et en exclut la majorité. Au-delà de la deuxième tranche de la prime d'attractivité, très insuffisante pour rattraper les retards, il est bien difficile de voir de quelconques perspectives de revalorisation pour les années à venir. Il est urgent d'augmenter les salaires de tous les personnels.

Nos organisations dénoncent l'ensemble de ces mesures qui tournent le dos à la priorité à l'éducation et cherchent à transformer en profondeur les métiers dans le sens de contraintes supplémentaires sur les personnels : projet de création d'un emploi fonctionnel de directeur d'école et de hiérarchies intermédiaires, pilotage par l'évaluation. Nous ne pouvons accepter de tels reculs.

Nos organisations refusent la généralisation du contrôle continu et demandent le rétablissement du baccalauréat national pour la session 2022, avec des épreuves nationales, terminales et anonymes.

Nos organisations appellent la profession à se mobiliser dès la prérentrée afin d'exiger un plan d'urgence pour le service public d'éducation. Notre École ne peut fonctionner sans moyens supplémentaires et sans personnels revalorisés et reconnus dans leurs expertises professionnelles.

Elles appellent les personnels à se réunir dès les premiers jours de la rentrée, y compris avec les parents d'élèves, pour lister les revendications et organiser les mobilisations nécessaires. Nos organisations soutiendront toutes ces actions qui doivent permettre de préparer une action nationale d'ampleur. Elles appellent les personnels à la grève le 23 septembre. Elles appelleront à poursuivre ces actions, en particulier dans le cadre d'une mobilisation interprofessionnelle.

Le 20 août 2021



Solidarité avec le peuple afghan

L'Afghanistan affronte une fois de plus une situation terrible après la victoire du mouvement islamiste des talibans. C'est l'échec de la stratégie d'intervention militaire des États-Unis et de ses alliés, dont la France, menée au nom de la lutte contre le terrorisme, en soutenant un régime corrompu, et sans donner au pays les capacités de se structurer pour installer un fonctionnement démocratique. La FSU s'inquiète des conséquences pour l'ensemble du peuple afghan, et notamment les femmes et les filles, victimes probables de l'obscurantisme du nouveau pouvoir, ainsi que plus globalement les défenseurs et défenseuses des valeurs démocratiques et de progrès.

La solidarité s'impose pour soutenir toutes les forces qui pourraient lutter contre ce régime obscurantiste, la FSU adresse en particulier un message de solidarité aux universitari-

es, professeurs, étudiant.es et jeunes qui affrontent cette situation.

La FSU demande que soient accueillies toutes personnes menacées, et ce aussi longtemps que leur sécurité et leurs libertés ne seront pas assurées en Afghanistan. La FSU réclame que soit accordé le statut de réfugié.es aux personnes qui sont menacées par le nouveau pouvoir et demandent l'asile. À l'inverse des déclarations présidentielles voulant se protéger « contre des flux migratoires irréguliers importants » alors qu'on parle de populations qui fuient les talibans, la France se doit d'impulser à l'échelle européenne une véritable politique d'accueil.



Les Lilas, le 17 août 2021

Retraités : Journée de mobilisation et d'action le 1er octobre 2021



Nos 7 organisations appellent à une nouvelle journée de mobilisation et d'action pour exiger la satisfaction de leurs justes revendications :

- Pouvoir d'achat, augmentation et revalorisation immédiates des retraites de base et complémentaires, pas de retraite inférieure au SMIC.
- Des moyens supplémentaires pour nos services publics en proximité et dans notre système de santé publique (le soin, la prévention et la recherche).
- Pour une Sécurité sociale financée par les cotisations sociales afin qu'elle assure pleinement ses missions.

Le 31 mars, ce sont plus de 20 000 retraité-es qui ont dépassé leurs craintes et leurs peurs pour agir unitairement et exprimer dans 180 manifestations et rassemblements leur colère et leurs exigences. Exigences en matière de pouvoir d'a-

chat, de protection sociale, de santé et de services publics. Gouvernement et patronat ont fait la sourde oreille. Pour autant la crise sanitaire, économique et sociale, qui sont les « marqueurs forts » de cette période, continue et accentue la détérioration des conditions de vie des retraité-es.

Cette situation est inacceptable.

C'est dans ces expressions et exigences revendicatives que les 7 organisations syndicales et associations de retraités (CGT - FO - FSU - Solidaires - Ensemble et solidaires - FGR-FP - LSR) appellent à une journée nationale de rassemblements, d'actions et de manifestations dans tous les territoires le 1er octobre 2021.

Communiqué intersyndical du Groupe des 7

5 octobre :

Pour les droits et la justice sociale



Les organisations syndicales réunies le 1er juillet affirment que la solution à la crise sanitaire et la reprise d'activité ne peuvent se faire sans les travailleurs et travailleuses du public et du privé.

La situation sanitaire ne peut et ne doit pas être utilisée par le gouvernement et le patronat pour accélérer la remise en cause des droits et des acquis des salarié-es dans tous les domaines : emplois, conditions et temps de travail, salaires, Sécurité sociale, retraites et assurance chômage en particulier.

Le quoi qu'il en coûte d'hier ne sera pas demain le quoi qu'il en coûte pour les travailleuses, les travailleurs, les jeunes et les retraité-es qui n'ont pas à payer la facture sous quelques formes que ce soit.

Conditionner des aides publiques selon des normes sociales et environnementales doit permettre de préserver et créer de nouveaux emplois.

L'heure est à la nécessaire défense des droits et à la satisfaction des revendications :

- Un vrai travail avec un vrai salaire pour toutes et tous, l'égalité professionnelle femmes/hommes ;
- Des augmentations de salaire, pensions et minima sociaux ;
- L'arrêt des licenciements et la fin des dérogations au code du travail et garanties collectives ;
- L'abandon définitif des contre-réformes des retraites et de l'assurance chômage ;
- L'arrêt des fermetures de services, des suppressions d'emplois, du démantèlement et des privatisations dans les services publics et la Fonction publique et le renforcement de leurs moyens ;
- Le rétablissement de tous les droits et libertés.

L'enjeu climatique environnemental est majeur. La nécessaire transition écologique ne peut se faire qu'en préservant l'emploi et les droits des salarié-es.

Les syndicats vont organiser des assemblées générales et des réunions syndicales afin de préparer la mobilisation.

Les organisations syndicales affirment leur détermination et entendent lancer un avertissement au gouvernement et au patronat.

Elles sont prêtes et déterminées à appeler à la mobilisation interprofessionnelle la plus large, y compris par la grève, avec l'ensemble des travailleurs et travailleuses, des jeunes et des retraité-es qui se battent et agissent justement pour leurs droits et la justice sociale.

Montreuil le 1er juillet 2021

Soutien au peuple haïtien

Le 14 août 2021, un séisme a ravagé le sud d'Haïti provoquant plusieurs milliers de morts et blessés. Le SNUipp-FSU, membre de Solidarité Laïque, relaie la campagne menée en faveur du peuple haïtien.

Ce sont des centaines de milliers de personnes qui se trouvent aujourd'hui frappées par cette catastrophe. La situation est très grave, empirée encore par l'insécurité politique, sociale et sanitaire sans précédent en Haïti. Elle pourrait encore s'aggraver, plusieurs tempêtes tropicales s'approchant de l'île et étant susceptibles de s'abattre sur elle dans les prochains jours.

Solidarité Laïque s'investit auprès des populations haïtiennes depuis près de trente ans. Ses équipes locales agissent actuellement pour coordonner une action de soutien aux populations des départements les plus touchés. Il est prévu de doter 30 000 élèves de kits scolaires dès fin septembre.



solidarite-laique.org

Conseils pour ne pas se faire avoir...

Ne laissons pas l'administration imposer l'arbitraire !

La loi de transformation de la Fonction publique du 6 août 2019 a montré la volonté de mettre les organisations syndicales sur la touche, au détriment du fonctionnement du service et des agent.es, réduisant par-là même les droits des personnels.

Depuis le 1er janvier 2020, les CAPD ne sont plus compétentes en matière de mobilité. Alors que le ministère a imposé de nouvelles règles et de nouvelles applications informatiques, les délégué.es du personnel ont été écarté.es : l'administration a été privée de leur expertise, les enseignant.es ont été privé.es du contrôle de l'équité et de la transparence. Concrètement, aucune information collective relative aux mouvements inter et intra-départementaux n'est donnée aux personnels comme à leurs représentant.es.

Cette volonté du gouvernement d'un traitement individualisé des personnels ne garantit plus l'intérêt collectif ni l'application de règles communes pour toutes et tous. C'est un recul préjudiciable pour toute la profession.

Nous devons collectivement assurer la transparence et l'équité en partageant les résultats du mouvement et ainsi permettre au SNUipp-FSU et aux collègues de vérifier les informations.

Au 1er janvier 2021, ces mêmes règles se sont appliquées à l'avancement (passages accélérés aux échelons 6 et 8 de la classe normale, échelon spécial de la classe exceptionnelle) et aux changements de grade (passage à la hors classe et à la classe exceptionnelle).

Les élu.es du SNUipp-FSU restent déterminé.es à faire valoir leur expertise et leur connaissance du terrain, à exiger le rétablissement d'un dialogue dans l'intérêt du service public d'éducation et de ses personnels. La transparence et l'équité sont deux principes intangibles qui guident le SNUipp-FSU dans la défense des personnels.

- Nous contacter (par mail, par téléphone, en passant au local) ne vous engage à rien, c'est vous qui décidez si vous voulez ensuite que nous intervenions auprès de l'administration. Mais cela permet souvent de se mettre au clair sur les droits de chacun.e, d'avoir des conseils sur les démarches à effectuer et parfois aussi de se sentir moins seul.e face à des situations difficiles.
- Si dans le flot des courriers officiels aux écoles (COEE) vous ne repérez pas les dates pour vous inscrire sur la liste d'aptitude de direction, participer aux permutations, demander un temps partiel, participer au mouvement, ... vous les retrouverez sur notre agenda en ligne et/ou en vous abonnant à notre web-lettre.
- Pour toute convocation de l'administration vous avez le droit de vous faire accompagner par un.e représentant.e du personnel du syndicat de votre choix (que vous soyez syndiqué.e ou pas) et de demander un délai suffisant pour préparer la rencontre. Évitez de répondre dans l'urgence aux demandes de l'administration sans avoir vérifié leur bien-fondé auprès de votre syndicat préféré.
- Les directrices et directeurs d'école ne sont pas des supérieur.es hiérarchiques, les CPC non plus, notre supérieur hiérarchique direct c'est notre IEN.

- Les courriers à l'IA sont à envoyer par la voie hiérarchique (donc à l'IEN). Vous trouverez des modèles de courriers sur le site du SNUipp-FSU 47. Nous vous conseillons de nous envoyer une copie (voire votre projet de lettre si besoin de conseils pour sa rédaction).
- Les directrices et directeurs n'ont pas vocation à être presurisé.es par l'administration, notre mot d'ordre : je réponds quand j'ai le temps.
- Les Réunions d'Information Syndicale (RIS) sont un droit et sont ouvertes à tou.tes (syndiqué.es ou pas). Elles permettent d'échanger, de débattre, de construire du collectif, et en plus d'éviter 9 heures d'animations quelles qu'elles soient, souvent plus institutionnelles que pédagogiques.
- Le droit de grève c'est pour tous et toutes. Le SNUipp-FSU dit non à la déclaration préalable d'intention de grève qui n'a aucune valeur, et qui est une entrave au droit de grève. Il suffit de prévenir les parents et la mairie par correction. Ne donnez pas les noms des grévistes à l'administration, même si elle appelle à l'école pour les réclamer.
- Avec la pression exercée sur les écoles et sur les enseignant.es, les conflits sont malheureusement de plus en plus présents, et les tensions avec les parents aussi, nous vous conseillons d'adhérer à une autonome (au choix puisqu'il y en a deux dans le 47).
- Le SNUipp-FSU peut aussi vous aider à rédiger des fiches SST (Sécurité et Santé au Travail). Pour les situations dangereuses (avec un risque vital), il existe le droit de retrait. Son usage est très réglementé, appelez-nous avant de le déclencher afin d'éviter de vous placer en porte-à-faux.
- Pour les situations personnelles difficiles, vous pouvez aussi contacter l'assistante sociale de l'IA et/ou le service d'action sociale qui peut aider financièrement les enseignant.es.

La liste des conseils ne pouvant être exhaustive, dans le doute, ne restez pas seul.e,

contactez le SNUipp-FSU 47.

